



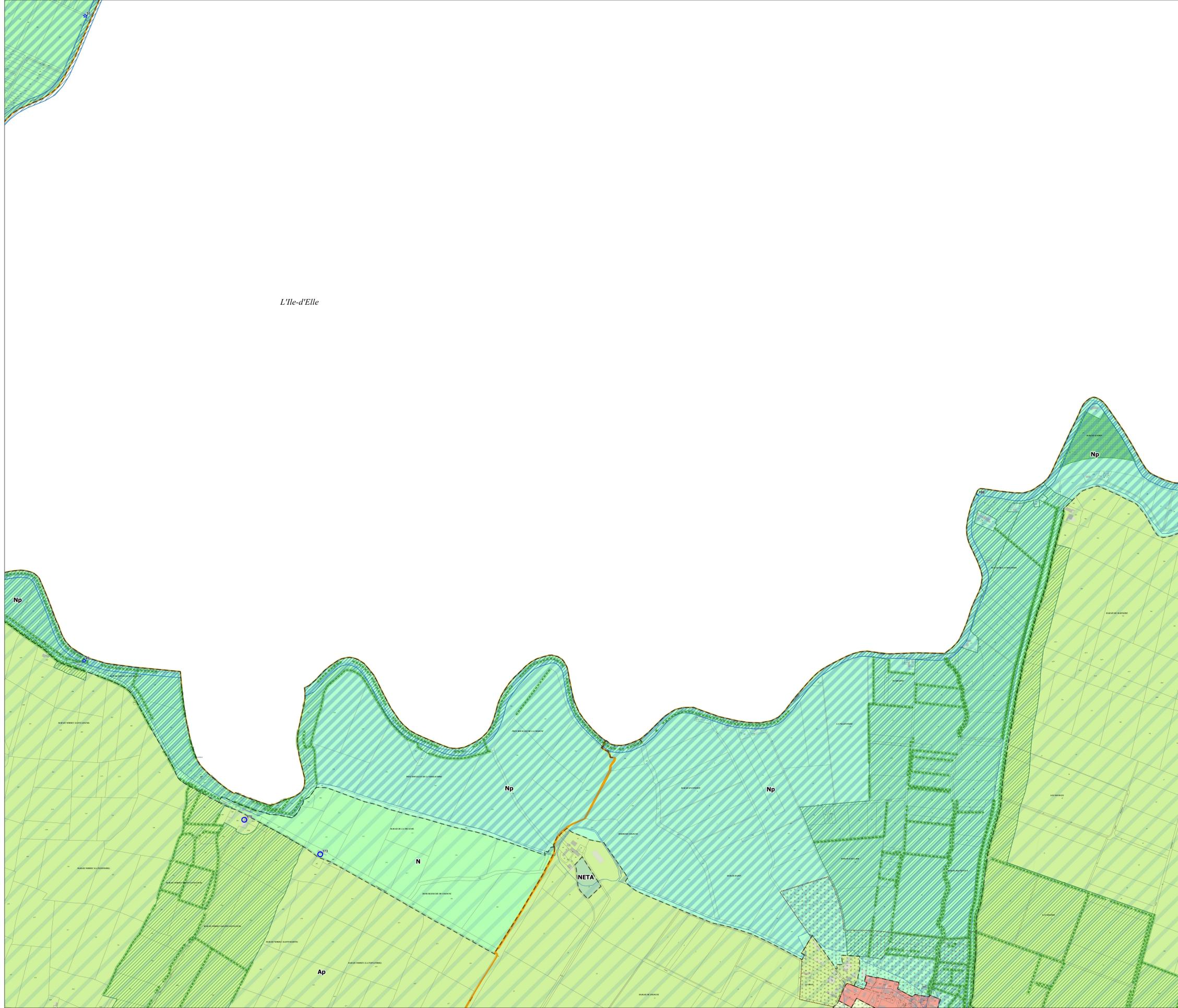
RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

Approuvé par le conseil communautaire, le 19/05/2021

PLAN N° 5B4	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/5000	Arrêt le 23/10/2019 Approbation le 19/05/2021		
<small>CONCEPTION: Atelier Urbain - urbaniste et architecte D'adresse: 71000 LA CROIXE</small>	<small>DESIGN: 191010 Cartographie 20 128 Avenue de Gennes, 74000 ANNECY</small>	<small>FONDS CADASTRAL: Cadastre EDIGEO - Juin 2019 Délivré par le cadastre.gov.fr MAJ 01/04/2021</small>	

Édition cartographique n°3 du 07/05/2021

- Légende**
- ZONES URBAINES**
U : Zone urbaine
- ZONES AGRICOLES**
A : Zone agricole
Ap : Zone agricole protégée
- ZONES NATURELLES**
N : Zone naturelle
Np : Zone naturelle protégée
NETA : NETA : Zone naturelle portant un projet spécifique
- ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES**
Boisement protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
Corridors écologiques terrestres remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
Cours d'eau et ripisylves remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
Orientation d'aménagement et de programmation liée aux isilières urbaines à protéger
Zone fréquemment inondée
Zone exceptionnellement inondée
Corridors écologiques terrestres remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
Espace public remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- HABILLAGES DU PLAN**
Limite communale des communes du PLUI (source cadastre)



Emplacements réservés

Changement de destination autorisé

Patrimoine

N°	Libellé	Type / Détail	Commune
100	Espace public remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Passerelle	SAINTE JEAN DE LIVERSAY

N°	Libellé	Type / Détail	Commune
45	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ouvrage hydraulique	MARANS
53	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ouvrage hydraulique	MARANS
170	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MARANS
173	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MARANS